

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE AIGUES MORTES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2017/n°14/7.1 /02-02/8

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	23	27

Date de la convocation : 24-01-2017

Date de l'affichage : 27-01-2017

OBJET :

**ACCUEIL DE LOISIRS
MODIFICATION DES QUOTIENTS
FAMILIAUX 2017**

Rapporteur : A. FOUREL

SEANCE DU 2 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le DEUX FEVRIER à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Arnaud FOUREL, Marielle NEPTY, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Alain BAILLIEU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Cédric BONATO, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Guillaume BER, Stéphane PIGNAN.

Absent ayant donné procuration :

P. DEVILLE à JC CAMPOS

J.C BASCHIOU à G. TRAUJLET

C. BERTINI à O. BERTRAND

A. BONNET à F. LABARUSSIAS

Absents : S. ROUS, A. JACINTO

Secrétaire de séance : O. BERTRAND

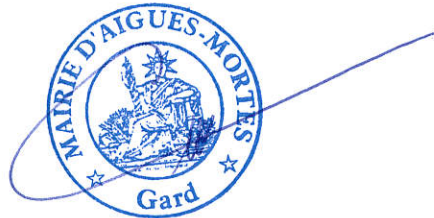
Suite aux modifications des quotients familiaux décidées par la CAF, il est proposé au conseil municipal, dans un souci d'harmonisation, de modifier les nôtres comme suit :

ACTUELLEMENT		Propositions
Quotient Familial	Tranche en €	nouvelles tranches
A	1 à 400	1 à 450
B	401 à 700	451 à 720
C	701 à 1000	721 à 1000
D	1001 à 1300	1001 à 1300
E	1301 à 1600	1301 à 1600
F	1601 à 1900	1601 à 1900
G	1901 et +	1901 et +

Le conseil municipal est invité à délibérer

Le conseil municipal, après discussion et à l'unanimité :
- adopte la proposition.

Le Maire,
Pierre Maumejean



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 06-02-2017

- date d'affichage : 06-02-2017